



MW

Préavis no 8
11 mars 2002

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit de fr. 584'000.-- pour l'étude du "plan des déplacements 2002" et la mise en œuvre des travaux à réaliser avant l'ouverture d'Expo.02.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Dans notre préavis no 3 du 11 janvier 2002, nous vous demandions un crédit d'investissement de fr. 689'000.- pour l'étude du "plan des déplacements 2002" et la mise en œuvre des travaux à réaliser avant l'ouverture d'Expo.02. Ce montant comportait notamment une tranche de fr. 526'897.- pour des travaux à réaliser au carrefour formé par la route de Lausanne et la route de Pomy (carrefour des Condémines). Compte tenu de l'importance de ce montant pour la réalisation de travaux temporaires, la Municipalité a décidé de retirer ce préavis et de revoir le programme des travaux à effectuer à ce carrefour, pour ne retenir qu'une intervention minimale.

Rappelons en effet que le carrefour des Condémines devrait, à terme, selon le plan directeur des déplacements, être un carrefour giratoire, pour autant évidemment que les études de circulation encore en cours concernant les accès sud de la ville permettent d'identifier un autre carrefour à réguler par des feux pour faire office de "robinet" de contrôle et de modulation des flux de trafic entrant en ville.

HISTORIQUE

Depuis 1995, un Comité local, désigné par la Municipalité, coordonne les mesures nécessaires à la réalisation du projet d'exposition nationale. Ce Comité est composé de plusieurs groupes de travail, dont le groupe "Infrastructure" qui comprend plusieurs sous-groupes notamment celui intitulé "déplacements".

De 1996 à 1997, le groupe "*Infrastructure*", composé pour l'essentiel de personnalités locales concernées par le sujet, s'est préoccupé de l'accès des visiteurs à l'Arteplage et des moyens à mettre en œuvre pour l'assurer. La diversité du groupe (représentants des secteurs de l'urbanisme, des transports publics, professionnels des déplacements, police, etc.) a permis de faire un bon travail.

Dès 1998, divers groupes de travail ont pris le relais; ces derniers, essentiellement formés de membres extérieurs à Yverdon-les-Bains, n'ont pas toujours su prendre en compte les besoins et objectifs de notre ville. Les études étaient trop axées sur Expo.02 et ignoraient souvent les enjeux fondamentaux d'Yverdon-les-Bains, tels qu'assurer la vie locale et mettre en place une vraie politique de stationnement et de déplacements : l'étude avait un caractère très monomodal (pas de prise en compte des transports publics, des deux-roues, des piétons, de l'espace public ou de l'environnement, etc.).

Forte de ce constat, la Municipalité a décidé de reprendre le dossier afin de mieux le maîtriser, notamment par un cahier des charges précisant la démarche et l'étude à réaliser en collaboration avec les autres partenaires, principalement le Canton et Expo.02.

MESURES PROPOSEES

Le groupe de travail, composé de représentants des services communaux concernés (URBAT-CPO), de l'entreprise TRAVIS, du bureau d'ingénieurs-conseils TRANSITEC, s'est réuni à plusieurs reprises sous la présidence de Monsieur Olivier Kernén, syndic, pour proposer les mesures résumées ci-après (lettres A, B et C) :

A. un premier rapport avec proposition d'étude, dont les points principaux, sont :

- ° cheminement piétonnier entre l'Arteplage et la gare, en direction du centre-ville
- ° le goulet de l'ancien Poste de police
- ° la zone piétonne de la Place Pestalozzi
- ° le contrôle d'accès à la ville, sur l'axe Route de Lausanne - Avenue des Bains
- ° le secteur Pont de Gleyres - Place Bel-Air - Rue de Neuchâtel - Quai de la Thièle
- ° les transports publics
- ° les réseaux des modes de déplacements doux (piétons-vélos)
- ° la politique de stationnement pendant Expo.02

- l'élaboration d'un plan des déplacements 2002 assurant un fonctionnement général optimum dans les domaines des déplacements, de l'espace public ou de l'environnement.

B. un programme de travail en 4 phases :

- Phase I - données de base
 - entretien avec les personnes et organismes susceptibles de mettre en évidence les principaux problèmes ressentis
 - inventaire des contraintes et des objectifs d'Expo.02.
- Phase II - diagnostic et objectifs
 - traitement des informations récoltées, établissement d'un diagnostic selon le recensement des problèmes à traiter
 - formalisation des objectifs visés par le plan des déplacements 2002.
- Phase III - schéma des déplacements 2002
 - définition des éléments fixes et variables structurants avec mention de ce qui peut réellement être mis en place dans les délais
 - génération systématique de schémas de déplacements, articulés sur les éléments variables structurants définis
 - évaluation de ces schémas/faisabilité.
- Phase IV - plan des déplacements 2002
 - reports de trafic
 - définition du calibrage structurant, contrôles de capacité
 - définition des principes de fonctionnement
 - esquisses d'aménagement.
- Elaboration du rapport final

C. Organisation de l'étude

- Le bureau d'ingénieurs-conseils TRANSITEC assure la conduite des études techniques
- Les services techniques communaux collaborent étroitement à l'étude
- Les bureaux ARAGAO & BORGSTEDT, au bénéfice d'un mandat d'Expo.02, assurent l'étude signalisation et stationnement
- La coordination générale de l'opération est assurée par CPO
- Le groupe technique, sous la présidence du syndic, accompagne et participe au travail des bureaux d'études; il se réunit en délégation plénière ou partielle et s'adjoint au besoin les compétences des représentants de l'Etat (SR - SAT - ST, etc.)

- ° Les dossiers finalisés sont soumis à la Municipalité pour validation du travail effectué et décision des options à retenir pour étude de réalisation.

ETUDES ENTREPRISES ET VALIDATION DES MESURES PROPOSEES

Le 25 janvier 2001, la Municipalité décidait l'exécution des phases I et II (données de base / diagnostic et objectifs); coût de l'opération **fr. 26'900.--**.

Le 12 avril 2001, la Municipalité validait les travaux des deux premières phases et acceptait de poursuivre l'étude en vue de l'exécution du schéma des déplacements 2002 - phase III du mandat; coût de l'opération **fr. 51'432.80**.

Le 5 juillet 2001, la Municipalité, sur la base du schéma des déplacements 2002, en se référant au document établi par le bureau Transitec et intitulé "Mesures à valider par la Municipalité", décidait :

- 1) la mise en place d'une régulation par feux lumineux, avec réaménagement de la voirie, au carrefour des Routes de Lausanne et de Pomy
- 2) le report, après en avoir admis le principe, mais sous réserve de réévaluation de la situation en regard de l'aménagement de la route de Pomy, de la mise en place sans modification de la voirie d'une régulation par feux au carrefour Route de Lausanne - Chemin de la Sallaz
- 3) la modification de l'exploitation du carrefour Route d'Yvonand - Avenue des Sports, avec priorité donnée à l'axe Clendy - Avenue des Sports
- 4) le renvoi de l'examen de la réalisation des trois itinéraires des liaisons modes doux (deux-roues - piétons) en direction du lac, à la Commission 2 roues
- 5) de prendre acte et de se rallier à la proposition de restructuration du réseau des transports publics
- 6) l'étude, en collaboration avec les commerçants, de la création d'une nouvelle ligne entre la plage (parc des pendulaires durant Expo.02) et le centre-ville
- 7) le réaménagement de la Place Bel-Air avec une redistribution des espaces en faveur des piétons
- 8) la modification de l'exploitation de la Rue de Neuchâtel et du Quai de la Thièle selon le schéma de circulation proposé dans le projet d'un nouveau pont sur la Thièle, avec une inversion partielle des sens de circulation sur le Quai de la Thièle et concentration du trafic sur la Rue de Neuchâtel
- 9) la fermeture de la Place Pestalozzi à la circulation entre la Rue du Casino et le parking du Château

10) l'étude du réaménagement de l'axe Rue du Casino - Rue de la Plaine.

MISE EN ŒUVRE DES MESURES

Le 6 septembre 2001, la Municipalité activait la phase IV de l'étude pour les points suivants :

- ° Carrefour Route de Lausanne - Route de Pomy
- ° Carrefour Route d'Yvonand - Avenue des Sports
- ° Liaisons transversales pour les modes doux (piétons - vélos)
 - L'exécution du projet est confiée à la Commission 2 Roues qui le financera dans le cadre du crédit de fr. 500'000.-- qui lui est accordé pour ce genre de réalisation
- ° Transports publics entre la plage (parc des pendulaires durant Expo.02) et le centre-ville
 - Recherche de financement
- ° Réaménagement de la Place Bel-Air et modification de l'exploitation à la Rue de Neuchâtel et au Quai de la Thièle
 - Le dossier est intégré à la démarche en cours dans le cadre de l'aménagement du secteur en relation avec la construction du nouveau pont sur la Thièle
- ° Fermeture de la Place Pestalozzi
- ° Axe Rue du Casino - Rue de la Plaine
 - En suspens

DESCRIPTION ET COUT DES TRAVAUX

1. Plan des déplacements 2002

1.1	Etude des phases I et II	fr. 26'900.--	
1.2	Etude de la phase III	fr. 51'432.80	
1.3	Elaboration du rapport final, selon devis	<u>fr. 10'760.--</u>	fr. 89'092.80

2. Carrefour Route de Lausanne - Route de Pomy

2.1	Mandat au bureau d'ingénieurs conseils	fr. 21'520.--	
	étude de régulation		
	stratégie locale		
	principe de fonctionnement		
	plan d'aménagement		

- contacts avec le SR pour l'approbation
du projet
dossier de soumission
analyse des offres et rapport
projet d'exécution
suivi et mise en service
- 2.2 Matériel de régulation, selon devis fr. 107'560.20
- appareil de commande
 - raccordement au réseau
 - câblage
 - mâts et boîtes à feux
 - détecteurs
- 2.3 Mandat au bureau d'ingénieurs fr. 42'405.--
- étude génie civil
coordination avec services communaux
plan et dossier soumission
analyse des offres et rapport
plan d'exécution
contacts avec SR
surveillance et direction des travaux
- 2.4 Travaux de génie civil
- selon devis fr. 256'250.--
intervention S.I. fr. 5'000.-- fr. 261'250.--
- 2.5 Signalisation et marquages
- signalisation fr. 15'000.--
marquages routiers fr. 35'000.-- fr. 50'000.-- **fr. 482'735.20**
- 3. Carrefour Route d'Yvonand - Avenue des Sports**
- 3.1 Mandat au bureau d'ingénieurs-conseils fr. 8'608.--
- L'étude est partiellement réalisée, mais le dossier est en suspens, le SR demande que la commune étudie l'aménagement d'un giratoire à cet emplacement
- 4. Fermeture de la Place Pestalozzi et de la zone piétonne du Centre Ville**
- Dans le but d'augmenter la sécurité des usagers et de protéger la zone piétonne contre la

circulation et le parage intempestif des véhicules en dehors des heures de livraison autorisées, la Municipalité a envisagé la pose de bornes fixes et rétractables à divers emplacements du centre-ville. Le crédit nécessaire sera demandé au Conseil communal par le biais du préavis qui répondra à la motion de M. le Conseiller J.-L. Klaus sur un aménagement convivial de la Place Pestalozzi.

Intérêts intercalaires (durée des travaux : 3 mois)	fr. 3'500.--
Coût total des travaux (chiffres 1 à 4)	fr. 583'936.--
Arrondi	fr. 64.--
Total de la demande de crédit	fr. 584'000.--
	=====

Ce devis a été établi sur la base des soumissions rentrées et des prix moyens que nous connaissons.

La dépense sera amortie en 10 ans au plus et imputée dans le compte no 1603 " Plan de déplacements Expo.02 - CPO". Les charges annuelles d'exploitation seront de fr. 84'100.--; ce montant comprend les frais d'intérêts variables du capital investi estimés à fr. 14'000.--, les frais d'entretien (2 %), fr. 11'700.--, et l'amortissement, fr. 58'400.--.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- : la Municipalité est autorisée à mettre en œuvre les travaux à réaliser avant l'ouverture d'Expo.02, selon l'étude du "plan des déplacements 2002";

Article 2.- : un crédit d'investissement de fr. 584'000.-- lui est accordé pour financer l'étude du "plan des déplacements 2002" et la mise en œuvre des travaux à réaliser avant l'ouverture d'Expo.02;

Article 3.- : la dépense sera amortie en 10 ans et imputée dans le compte no 1603 " Plan de déplacements Expo.02 - CPO".

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

R. Jaquier

J. Mermod

Délégué de la Municipalité : Monsieur Jean-Daniel Carrard